RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département du territoire
Service de surveillance des communes

PR 522 IV

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 05 AVR. 2007
Séance CA du:
Décision:
A traiter par:
Copies:

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Monsieur le Maire
de la Ville de Genève
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève

N/réf. : GZU/IGA/194/07

Genève, le 3 avril 2007

Concerne : Crédit de 200 000 F destiné à assurer l'évolution du système d'information du Conseil municipal

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 21 mars 2007, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie à/au :

- Surveillance des communes, section financière

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Guillaume Zuber
Directeur

Distribution :
M. Hédiger MM. Moret
Mugny Lassauce
Tornare Lévrier
Muller Mariaux
Ferrazino Favre
SCM
Service juridique
Mmes Chapuis
Lipawsky
Dossiers et documentation

Copie pour information :
- Service des systèmes d'information et de géomatique

Date réelle d'affichage : 29 mars 2007
Date légale d'affichage : 29 mars 2007
Fin délai référendaire le : 8 mai 2007

Téléphone 022 327 29 59 • Fax 022 327 88 22 • E-Mail communes.administration@etat.ge.ch
Lignes TPG 2-10-19-20 arrêt Palladium ou 32 arrêt Village-Suisse